



# BOURG NATURE ENVIRONNEMENT

Maison de la Vie Associative 2 Bd Irène Joliot Curie CS 70270 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Site internet : [www.bne01.fr](http://www.bne01.fr) - ✉ : [bourg-en-bresse@fub.fr](mailto:bourg-en-bresse@fub.fr)

**1994-2020 : 26 ans d'engagement !**

## Manifeste Vélo BNE pour les municipales 2020

Une ville qui s'engorge de voitures et de camions se pollue, et devient dangereuse et peu vivable pour ceux qui y habitent et s'y déplacent. Seul un rééquilibrage entre les différents modes de déplacement, au bénéfice de la marche à pied, des transports publics et du vélo, permettra un meilleur fonctionnement de la ville.

À cette fin, la municipalité doit conduire une politique cyclable globale, dont un des composants est le **schéma directeur cyclable**.

La volonté de développer l'usage du vélo en ville s'inscrit efficacement dans le cadre de la mise en œuvre d'une **politique globale des déplacements en ville**, dont un des objectifs doit être de **réduire l'usage et la vitesse de la voiture, ainsi que le stationnement** en ville, par d'autres actions menées en parallèle.

Pour notre association de cyclistes urbains, affiliée à la Fédération des Usagers de la Bicyclette ([www.fub.fr](http://www.fub.fr)), cette politique doit s'appuyer sur les conseils et recommandations techniques du Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ([www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)), afin d'établir un plan d'actions pour les mobilités actives.

Afin d'améliorer la situation, notre association revendique :

- une circulation apaisée en ville : **diminuer la vitesse et le nombre de véhicules** (voitures, camions) par l'instauration de **rues piétonnes**, de **zones de rencontre**, de **zones 30** ou de rues avec vitesse limitée à 30 km/h en partant du cœur de ville.
- Un véritable **schéma directeur cyclable négocié** avec les associations de cyclistes, pour avoir enfin **un réseau complet** et non des discontinuités cyclables,
- l'**arrêt des** pseudo pistes cyclables, simples **peintures de pictogrammes vélos sur les trottoirs**, qui ne font qu'engendrer des conflits piétons/cyclistes,
- le **respect de la loi Laure** (« ... à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines (...) doivent être mis au point des itinéraires cyclables... »),
- la tenue de **deux « commissions cycles » par an** en Mairie avec les associations de cyclistes, **pour présenter et négocier des aménagements cyclables AVANT tout travaux**,
- facilité la circulation des vélos par la **réfection des chaussées** (le revêtement a un effet déterminant sur la sécurité et le confort des cyclistes), surtout pour les bandes cyclables, et par le balayage régulier de celles-ci (feuilles mortes, débris divers, neige...),
- l'**adoption par la municipalité d'une charte cyclable** (voir au dos).

Les candidat-e-s aux prochaines municipales de mars 2020 pour la ville de Bourg-en-Bresse sont sollicité-e-s via le site <https://municipales2020.parlons-velo.fr> à répondre plus spécifiquement à notre petit questionnaire, afin que les citoyens puissent voter en toute connaissance de cause.

---

## Bourg Nature Environnement

Association loi 1901 pour la protection de l'environnement et de la santé des habitants,  
et de la promotion des moyens de transport alternatifs de Bourg et ses environs  
code APE : 9499Z identifiant SIRET : 812 833 051 00012

## Une charte cyclable

*Élaborer une charte cyclable permet d'affirmer la volonté de promouvoir l'usage du vélo.  
Cette charte cyclable constitue un véritable engagement  
politique et technique durable vis-à-vis de la population.*

*Elle affiche les grandes orientations de la collectivité en matière de vélo, par exemple :*

- tenir compte du vélo dans la politique de déplacements,*
- organiser la promotion permanente de l'usage du vélo,*
- bâtir et réaliser un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable,*
- assurer la complémentarité du vélo avec les autres modes de transport,*
- intégrer la dimension vélo dans tout projet de réaménagement ou d'aménagement d'infrastructure et d'urbanisme,*
- multiplier les dispositifs sûrs de stationnement dans les logements et près des commerces, des services et des équipements, ainsi que dans les pôles générateurs d'emplois et d'études,*
- assurer la liaison vers les pôles générateurs intra et extra muros,*
- affecter au vélo un budget spécifique significatif et annuel,*
- offrir aux enfants et aux jeunes à vélo la sécurité sur les trajets scolaires,*
- prendre en compte le vélo sur les lieux de travail (stationnement, sécurité, promotion des plans de déplacements d'entreprises / d'administrations, plans de préventions des risques routiers...),*
- former les techniciens à la prise en compte des déplacements cyclistes, et prévoir des itinéraires bis cyclables en cas de travaux de voirie,*
- mettre en place un dispositif efficace visant à faire respecter, par tous les usagers de l'espace public, les aménagements cyclables et les cyclistes.*

*La charte cyclable demeure une référence pour tous les projets urbains.*

---

### **Bourg Nature Environnement**

Association loi 1901 pour la protection de l'environnement et de la santé des habitants,  
et de la promotion des moyens de transport alternatifs de Bourg et ses environs  
code APE : 9499Z identifiant SIRET : 812 833 051 00012